



Réglementation associée : Une nouvelle réglementation sur la surveillance des substances perfluoroalkylées a été publiée au JOUE - <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R2388>

Intérêt :

Les substances perfluoroalkylées (les PFAS) font partie des POP, les polluants organiques persistants qui comme leur nom indique sont des composés persistants, bioaccumulables, toxiques et mobiles.
Ces composés sont utilisés pour leurs nombreuses qualités (propriétés antiadhésives, imperméabilisantes, d'isolation électrique, pesticides, etc.) par les industriels. De fait, ils peuvent se retrouver dans l'environnement et donc contaminer l'ensemble de la chaîne alimentaire alors qu'ils sont considérés comme des perturbateurs endocriniens

CARSO LSEHL propose l'analyse suivante :

La méthode : HPLC/MS/MS-PFOS-R

LOQ : 0.1 µg/kg

Délai : 10 jo

Offre T4/2024 AREA: 185,00€ (au lieu de 220,00€) du 01/10/2024 au 31/12/2024

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1428 DE LA COMMISSION

du 24 août 2022

portant fixation des méthodes de prélèvement et d'analyse d'échantillons à utiliser pour le contrôle des teneurs en substances perfluoroalkylées dans certaines denrées alimentaires

RÈGLEMENT (UE) 2022/2388 DE LA COMMISSION

du 7 décembre 2022

modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en substances perfluoroalkylées dans certaines denrées alimentaires

Molécules PFAS :

PFOS

PFOA

PFHxS

PFNA

+ somme des 4

